



Castella Didier / Ith Markus / Brodard Claude / Wicht Jean-Daniel / Savary Nadia / Glauser Fritz / Hunziker Yvan / Gobet Nadine / Schopfer Christian / Vonlanthen Ruedi, député-e-s

Demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers HFR

Cosignataires : 5

Direction : DSAS

Réception au SGC : 12.09.12

Transmission à la Direction : *21.09.12

Dépôt et développement

La politique de la santé est un sujet sensible. Nous accordons tous une place primordiale à notre bien-être et la place qu'occupent les coûts dans le budget des familles ne cesse de croître. La localisation des sites hospitaliers revêt une charge émotionnelle que l'on aurait tort de négliger. Dans un tel contexte, la tenue d'un débat serein exige une information claire et transparente pour le citoyen et les acteurs politiques. Faute de quoi, le succès de la réforme sera mis en cause.

Le conseil d'administration de l'HFR a confié une étude de faisabilité au conseil de direction de l'HFR intitulée "Un hôpital public de soins aigus et plusieurs sites de réadaptation et de médecine gériatrique, comprenant d'éventuelles permanences". Il s'appuie sur les compétences méthodologiques d'une entreprise externe, le Boston Consulting Group (BCG). L'organisation du projet stratégique est fondée sur plusieurs groupes de travail composés de membres du corps médical ainsi que du personnel soignant et administratif de tout l'hôpital fribourgeois. Le conseil de direction garde donc le pouvoir de décision sur les conclusions de l'étude.

Nous saluons la démarche en relevant toutefois qu'une partie des personnes impliquées dans le projet a des intérêts professionnels directs dans la conclusion finale de l'étude. Suite à l'acceptation du postulat urgent sur l'HFR, la Direction de la santé publique et des affaires sociales doit remettre un rapport détaillé d'ici à la fin de l'année avec comme seule base préliminaire annoncée à ce jour, l'étude du conseil de direction.

Dès lors, sur un sujet politique aussi sensible et aux conséquences aussi lourdes pour le citoyen, nous estimons que l'Etat doit donner mandat à une société indépendante pour effectuer une étude neutre comme cela se fait dans d'autres cantons. Ce sera un gage de crédibilité, une aide importante à la décision et un complément indispensable au rapport exigé par le postulat. Cette étude doit non seulement évoquer la piste d'un seul centre des soins aigus mais l'ensemble des variantes possibles avec leurs avantages et inconvénients. Elle doit intégrer tous les coûts de restructuration et tenir compte des coûts supplémentaires liés à l'éloignement des sites. A futur, la solution choisie doit permettre de garantir sur le long terme des soins hospitaliers de qualité, efficaces et à un prix supportable pour le citoyen fribourgeois.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Depuis près de vingt ans, de petits hôpitaux sont fermés dans toute la Suisse pour cause de structures de coûts défavorables. Selon des données indiquées par "SpitalBenchmark", les hôpitaux traitant 3000 à 15 000 cas par année ont, avec une grande dispersion, les structures de coûts les plus avantageuses. Les petits hôpitaux souffrent de frais fixes élevés, tandis que les grands hôpitaux doivent affronter des frais de complexité. Tenant compte de ces différentes expériences, un modèle paramétré a été développé pour le Regionalspital Emmental (Burgdorf 154 lits / 6000 cas et Langnau 66 lits / 2600 cas). Ce modèle a par exemple permis de démontrer que la fermeture du site de Langnau sans aucune compensation ou sa transformation en centre de santé nuit à la profitabilité du groupe Regionalspital Emmental. Il intègre les coûts d'économie générale provoqués par les transports supplémentaires de patients et visiteurs ainsi que les incidences sur la fiscalité régionale.

Moyennant l'accès à toutes les données et informations, une étude similaire intégrant les six hôpitaux (Meyriez, Tavel, Fribourg, Billens, Riaz, Châtel-Saint-Denis) peut être réalisée en deux mois à un prix très raisonnable.

Vu le manque d'information dénoncé par tous les politiques et citoyens, nous estimons que cette étude parallèle est nécessaire à la transparence des débats. Elle doit permettre aux politiques de prendre des décisions sur la base de différents scénarios en toute connaissance de cause. Elle ne remet pas en cause les mesures à court et moyen termes décidées par le conseil d'administration de l'HFR, hormis la fermeture du site de Châtel-Saint-Denis qui est de la compétence du Conseil d'Etat et dont la décision n'a pas été prise à ce jour.

Enfin, la procédure de mandat possède le grand avantage de la rapidité. En effet, le Conseil d'Etat a la possibilité d'y donner directement suite sans passer par la phase de prise en considération en plénum (LGC, art. 64-65).

En conclusion, nous demandons au Conseil d'Etat de donner mandat à une entreprise neutre et externe afin d'évaluer la viabilité des sites hospitaliers sur le long terme. Il peut être inspiré du modèle développé pour le Regionalspital Emmental ou tout autre outil permettant d'évaluer les différentes options ouvertes pour l'avenir de l'HFR. Elle doit permettre de comparer les coûts liés à la fermeture d'un site hospitalier avec ceux de son maintien ou de son évolution.

—